

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 14 décembre 2009

CP 09/12-09

L'an deux mil neuf, le 14 décembre à 17 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Massip, Moignard, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Absents, excusés : MM. Empociello, Cambon, et Viguié.

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
RD 42 et RD 31
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 42 et RD 31.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 9 novembre 2009 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux présentés.

Elle a décidé d'attribuer les marchés suivants aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 90% et délai d'exécution 10 % .

RD 42 – PR 2+400 à 5+022 – Reprofilement de chaussée - MEAUZAC

Montant : 116 470,50 € HT

Délai d'exécution : 7 semaines

Attributaire : COLAS Sud-Ouest (82)

RD 31 – PR 0+000 à 3+022 – Reprofilement de chaussée – CAZES MONDENARD

Montant : 132 915,00 € HT
Délai d'exécution : 6 semaines
Attributaire : Entreprise MALET (82)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 9 novembre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 42 et RD 31 avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 42 – PR 2+400 à 5+022 – Reprofilement de chaussée - MEAUZAC

Montant : 116 470,50 € HT
Délai d'exécution : 7 semaines
Attributaire : COLAS Sud-Ouest (82)

RD 31 – PR 0+000 à 3+022 – Reprofilement de chaussée – CAZES MONDENARD

Montant : 132 915,00 € HT
Délai d'exécution : 6 semaines
Attributaire : Entreprise MALET (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,